

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 MAI 2017

Présents : RUIZ Albert–BERNARD Arnaud – GUILLERMO Sébastien –RAGOT Olivier – VISENTINI Stéphan – HAUTOY Jean-Luc – MAUGISSE Willy– ROSIER Romuald

Absents excusés :VALLY Rose-Line a donné procuration à RAGOT Olivier ; JAQUEMIN Yves a donné procuration à RUIZ Albert ; SAUVAGEOT Odette a donné procuration à GUILLERMO Sébastien

Secrétaire de séance : GUILLERMO Sébastien

La séance débute à 20H00 en présence de M. CLOCHARD-BOSSUET (société Véolia) pour le point n°2. Le compte rendu du conseil du 31 mars 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) TOURS DE GARDE DES ELECTIONS LEGISLATIVES :

	LEGISLATIVES	
	<i>1er tour</i>	<i>2nd tour</i>
8h00-10h00	RAGOT Olivier _ RUIZ Albert	MAUGISSE Willy_ RUIZ Albert
10h00-12h00	HAUTOY Jean-Luc _ BERNARD Arnaud	GUILLERMO Sébastien_ RAGOT Olivier
12h00-14h00	VISENTINI Stéphan_ JAQUEMIN Yves	HAUTOY Jean-Luc_ JAQUEMIN Yves
14h00-16h00	VALLY Rose-Line _ MAUGISSE Willy	VISENTINI Stéphan_ VALLY Rose-Line
16h00-18h00	ROSIER Romuald_ GUILLERMO Sébastien- RUIZ Albert	ROSIER Romuald_ BERNARD Arnaud – RUIZ Albert

2)AVENANT AU CONTRAT VEOLIA EAU :

Vu les nouvelles conditions législatives et réglementaires (loi Brottes, loi Warsmann, loi Hamon, guichet unique etc...), la société VEOLIA EAU propose un avenant au contrat d'affermage d'eau potable. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant sous réserve d'y apporter des modifications.

3)CONVENTION D'IMPLANTATION DES LIGNES AERIENNES AVEC RTE (Réseau de Transport d'Électricité)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide , par 11 voix, d'accepter les termes de la convention proposée par RTE concernant des travaux sur le tracé de la ligne aérienne à 1 circuit 63000 VOLTS GONCOURT-NEUFCHATEAU et le versement de la compensation forfaitaire d'un montant de 520 euros.

4) SUPPRESSION REGIE DISTRIBUTION EAU - CAMPING-CARS :

Le Conseil Municipal, décide par 11 voix pour, de supprimer la régie de recettes concernant la distribution d'eau pour les camping-cars en bordure de Meuse .

5) CREATION REGIE DROIT DE PLACE – CAMPING-CARS :

Le Conseil Municipal, décide par 11 voix pour, de créer une régie de recettes issues des dons pour les emplacements des campings cars sur l'aire de stationnement, en bordure de Meuse, au budget principal de la commune.

6)QUESTIONS DIVERSES:

La fête foraine aura lieu le week-end de la Pentecôte (4 et 5 juin 2017), place de la Meuse. Concernant la fête du 14 juillet, un buffet froid sera offert aux habitants près du terrain de foot.

La séance est levée à 23 h 00.

